

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 12 (1874)
Heft: 30

Artikel: Lausanne, le 25 juillet 1874
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182845>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PREMIER PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 25 Juillet 1874

L'idée d'élever un monument commémoratif de la Révision fédérale paraît faire son chemin, car un comité s'occupe activement de la mener à bonne fin.

Le *Postheiri* a saisi cette occasion pour faire, avec beaucoup d'esprit, la critique d'une plaie qui envahit toujours davantage notre pays, celle d'exploiter la curiosité des étrangers par tous les moyens possibles.

« Quelques esprits bornés, dit ce journal, ont prétendu qu'on ne pourrait jamais réunir l'argent nécessaire pour l'exécution projetée du monument national qui sera destiné à perpétuer la mémoire du 19 avril 1874. Craintes puériles ; l'argent pleuvra, pourvu qu'on s'y prenne de la bonne manière. Un grand industriel de la Suisse orientale vient de nous ouvrir la voie. Il possède un établissement de bains d'une réputation européenne, et donnera volontiers 30,000 francs, si le monument est placé dans le voisinage.

Nul doute que le Comité n'accepte une offre si généreuse. Quelques-uns prétendent que c'est déjà fait ; d'autres, mieux renseignés, assurent qu'il y aura une enchère, où seront conviés tous les aubergistes de la Suisse, et que le monument sera adjudgé au plus offrant. Un tel procédé sera certainement très productif, car aucun des intéressés ne voudra céder à son concurrent un moyen aussi efficace d'exploiter les touristes anglais.

Si nous sommes bien informés, la Société du chemin de fer du Righi porte ses offres à 50,000 fr., à condition que le monument soit perché sur la cime élevée du Righi-Culm. L'hôtelier du Giessbach élèverait les siennes à 60,000 fr. au moins, si le monument était placé à proximité de la cascade et de manière à recevoir les reflets de l'illumination aux feux de Bengale.

La Grotte de St-Maurice compterait aussi au nombre des solliciteurs.

Mais le concurrent le plus sérieux sera, sans nul doute, le patron des bains de Saxon, qui voudra probablement ajouter au trente-et-quarante et à la *Pierre à Voir*, un charme de plus. Ses offres ascendent, dit-on, à 200,000 francs.

Le *Postheiri* se permet, en outre, d'indiquer au

Comité un moyen qui lui semble primer sur tous les autres.

Que diriez-vous, par exemple, si l'on faisait un monument mobile, monté sur des roulettes et facilement transportable ? Rien ne serait plus simple que de le donner à bail, alternativement, à tous les grands hôteliers de la Suisse, ce qui produirait un revenu énorme. Le sculpteur Vela, chargé de l'exécution de cette œuvre d'art, renoncerait alors à une statue de l'*Helvétia* ou aux *Trois Suisses* traditionnels ; il les remplacerait avantageusement par un gros et jovial marchand de côtelettes, sur un socle simulant un rouleau d'écus.

A chaque angle serait placé un sommelier en frac, la serviette sous le bras et tenant à la main la carte à payer.

L'inscription serait celle-ci : *Point d'argent, point de Suisses !* »

Le *Chrétien évangélique* rend compte, avec éloges, d'un livre publié par M. Jules Chavannes sur les *réfugiés français dans le Pays de Vaud et particulièrement à Vevey*. Le travail de M. Chavannes offre, paraît-il, un très vif intérêt.

Après quelques mots d'introduction, l'auteur rappelle que, dès le XVI^e siècle, la Suisse française a eu le privilège de servir d'asile aux proscrits de divers États, martyrs de quelque sainte cause. Mais vers la fin du XVII^e siècle, la tyrannie de Louis XIV contraignit un grand nombre de protestants à quitter leurs pénates pour venir chez nous. L'année 1685 fut celle de la grande émigration. C'est des réfugiés de cette époque mémorable, et spécialement de ceux qui se fixèrent à Vevey, que M. Jules Chavannes raconte l'histoire. Jusqu'en 1790, cent quarante-quatre familles furent admises dans la bourgeoisie de cette ville. De ce nombre, une quinzaine seulement y comptent encore des représentants. Au nombre de ces réfugiés se trouvaient des hommes appartenant à toutes les classes de la société et exerçant les professions les plus diverses. Deux d'entre eux, mus par le désir d'être à la fois utiles et à la ville qui leur servait d'asile et à leurs compatriotes souffrants, fondèrent à Vevey deux postes ecclésiastiques, l'un de prédicateur, l'autre de catéchiste, qui ont été occupés jusqu'en 1845. Ces deux fondateurs sont MM. de Montlune et Ronjat.